
**Compte rendu du Conseil d'Administration
Du 19 octobre 2023**

ETAIENT PRESENTS : Mme Annie BETBEDER, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO, M. Jean-Paul FAUCONNET, Mme Sylvie JACAMENT, Mme Thérèse LARUELLE, M. Charles MESA, Mme Christine PROVOST, Mme Martine ROUSSEL.

ABSENTS EXCUSES : M. Lucien BOUIS, Mme Lucienne DARGERÉ, M. Philippe PAUTRE.

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme Estella MESA, Mme Danielle PINCHON.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 26 juin 2023.

Le point est adopté à l'unanimité.

2 – Election de la Vice-Présidente.

Monsieur le Président expose le rapport de présentation

Le point est adopté à l'unanimité.

3 – Décision Modificative n°1 du CCAS.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Mme Sylvie JACAMENT s'interroge sur la baisse de la rémunération des agents du SAAD.

Mme Amandine HENRIQUES indique qu'il s'agit d'un trop-perçu concernant les cotisations URSSAF, ce qui permet d'avoir un reliquat sur la masse salariale sur le chapitre 012, ce qui diminue la subvention que verse le CCAS au SAAD et permet de redistribuer cette somme à CROIZAT.

Mme Sylvie JACAMENT s'interroge sur le report de remboursement pour la mise à disposition des agents ville pour la période du 3^{ème} trimestre 2022.

Mme Amandine HENRIQUES indique qu'en 2022 certains agents étaient ville et mis à disposition du CCAS, le CCAS remboursait donc à la ville cette dépense, il y a eu un rejet de mandat par le Trésor Public en 2022, de ce fait, cette dépense a été impactée au budget 2023.

M. Jean-Paul FAUCONNET demande à Mme Amandine HENRIQUES d'expliquer pourquoi la blanchisserie doit être déménagée.

Mme Amandine HENRIQUES indique qu'un déménagement est en cours suite à la venue du CIG. La lingère a évoqué des difficultés sur son poste de travail, beaucoup de manutention, la blanchisserie se situe en sous-sol au niveau des caves le site n'est donc pas situé idéalement puisque l'agent doit remonter avec le linge propre deux étages plus haut pour le repasser. Le CIG nous a transmis des préconisations. Nous avons donc décidé après accord de Logirys d'utiliser un F2 non occupé, qui se situe à côté du local de repassage, afin de le transformer en blanchisserie pour cela des travaux sont nécessaires ainsi que le déménagement des appareils ce qui nécessite de faire appel à des sociétés extérieures, ce qui représente un coût, et ce qui explique l'augmentation du montant de la subvention versée par le CCAS à Croizat.

Le point est adopté à l'unanimité.

4 – Décision Modificative n°1 de la résidence Ambroise CROIZAT.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Mme Sylvie JACAMENT demande si les dépenses de 54 800€ auraient pu être réalisées sans l'augmentation de la subvention de 121 000€ ?

Mme Élodie BONNEFOY confirme que ces travaux n'auraient pas pu être réalisés sur le budget 2023.

M. Jean-Paul FAUCONNET revient sur les studios qui ont été infectés par les punaises de lit.

Mme Élodie BONNEFOY indique que le budget qui a été utilisé pour les travaux est indépendant de celui dédié pour le traitement des punaises de lit. Des crédits sont déjà prévus pour tout ce qui concerne les réflexions des studios et sont épuisés à ce jour. La réflexion d'un studio s'élève à environ 2 000€.

Les punaises de lit ont été éradiquées depuis plusieurs mois. Le CCAS a investi dans des boîtiers anti-punaises qui ont été installés à la fois au niveau de la literie et au niveau des plinthes, les gardiens passent tous les mois afin de vérifier qu'il n'y a plus des punaises. Le dispositif a aussi été installé sur la résidence Camille BARROY.

Ces boîtiers peuvent être achetés par tout le monde.

Le point est adopté à l'unanimité.

5 – Approbation du règlement intérieur du Conseil de vie sociale en résidence autonomie.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Mme Élodie BONNEFOY indique que le CVS est obligatoire, il a été mis en place dans le cadre de la loi du 2 janvier 2022. Les 2 RPA en réalisent 3 / 4 par an, la loi n'obligeait pas à avoir un règlement intérieur jusqu'à présent. Suite au décret du 25 avril 2022, celui-ci impose la mise en place d'un règlement intérieur.

Les directeurs et les agents ont travaillé sur celui-ci afin de le présenter lors du dernier CVS sur chaque résidence, celui-ci a été adopté et est présenté ce jour au Conseil d'Administration.

Celui-ci permet de formaliser ce qui existe déjà, et de mettre à jour de nouveaux points tel que convier des nouveaux membres comme les membres du conseil Départemental, des tuteurs, des curateurs. Au niveau de la composition, elle incombe un nombre précis de résident, de personnel... Ce qui cadre et formalise mieux le fonctionnement du CVS.

M. Jean-Paul FAUCONNET interroge sur qui sont les président(es).

Mme Élodie BONNEFOY informe que Mme PIELS est la présidente sur A. CROIZAT et M. JAMES pour C. BARROY.

Le point est adopté à l'unanimité.

6 – Approbation du projet d'établissement 2024-2028 des résidences.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Mme Élodie BONNEFOY informe qu'il y avait déjà un projet d'établissement 2019-2023, il a été nécessaire de l'actualiser. Il s'agit d'un outil obligatoire, il est présenté lors des CVS et des Conseils d'Administration.

Le point est adopté à l'unanimité.

7 – Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre les deux Résidences autonomie et le Département de Seine-Saint-Denis pour l'exercice 2023.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Mme Élodie BONNEFOY indique que le forfait autonomie est versé par le Département auprès des 2 RPA afin de financer des actions de prévention pour la perte d'autonomie, une partie finance les intervenants sollicités pour les prestations et l'autre partie pour le salaire de l'animatrice.

Mme Sylvie JACAMENT demande si c'est le Département qui attribue la même somme sur les 2 RPA.

Mme Élodie BONNEFOY confirme que c'est bien le Département qui décide, suite au bilan qui est transmis. Ils prennent en compte le nombre de place autorisée, mais le taux de remplissage est différent, ce qui n'est pas transmis sur le bilan. Le Département se base sur les places autorisées, les actions et le nombre de participants aux ateliers.

M. Charles MESA demande combien de fois ont lieu ces animations.

Mme Élodie BONNEFOY indique que Samantha DEPLANQUE l'animatrice, est partie des résidences pour le club TIMBAUD, un recrutement est en cours, cette personne commencera le 6 novembre et reprendra donc les activités. Cet animateur est présent 50% sur CROIZAT et 50% sur BARROY, en dehors il y a différents prestataires / animations qui interviennent, soit à titre gracieux soit non. Les animations sont très régulières. Lorsqu'il n'y a pas de prestataires, l'animateur propose des activités telles que des quizz, des jeux de cartes...

Le point est adopté à l'unanimité.

8 – Actualisation du règlement de fonctionnement de l'unité restauration seniors.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

M. Charles MESA interroge sur la non prise de plusieurs repas d'un senior.

Mme Amandine HENRIQUES indique qu'il y a une veille sociale qui est assurée par les livreurs dans le cadre du marché public. Lorsque le livreur dépose le repas, il vérifie que tout se passe bien pour la personne. Les contenants seront bientôt réemployables, les livreurs pourront vérifier que la personne a bien mangé. Si le livreur a le moindre doute il peut contacter le service restauration du CCAS.

Mme Élodie BONNEFOY indique que le livreur peut aussi vérifier, si la personne accepte, qu'il n'y a pas de produits périmés dans le frigo de celle-ci par exemple.

Mme Sylvie JACAMENT demande combien de repas sont livrés.

Mme Élodie BONNEFOY informe qu'une centaine de bénéficiaires bénéficient du portage de repas à domicile et pour les résidences entre 15 et 20 déjeuners par résidence chaque jour.

Mme Amandine HENRIQUES fait remarquer que dans les résidences le prestataire est ELIOR qui est moins apprécié que SAVEURS ET VIE dans le cadre du portage à domicile.

M. Felipe DO ESPIRITO SANTO demande si nous disposons de retour sur la qualité des repas.

Mme Élodie BONNEFOY indique que les bénéficiaires sont plutôt satisfaits des repas qui sont de meilleures qualités avec des dates de péremption plus longues pour SAVEURS ET VIE. Ils travaillent avec différents ateliers ce qui permet d'avoir une variété plus importante et une meilleure qualité.

M. Charles MESA demande si les bénéficiaires peuvent choisir leur repas au niveau des résidences.

Mme Élodie BONNEFOY indique qu'il y a un seul menu, souvent les seniors s'inscrivent en fonction des menus. Avec SAVEURS ET VIE une fiche aversion a été transmise aux bénéficiaires du portage de repas afin de connaître leurs préférences et si le plat ne convient pas ils peuvent en choisir un autre, ce qui n'existe pas avec ELIOR mais les tarifs sont différents également.

Mme Sylvie JACAMENT fait remarquer que la tranche la plus basse n'est vraiment pas élevée. Elle souhaiterait connaître le nombre de personnes dans chaque tranche.

Mme Amandine HENRIQUES révèle qu'une réflexion est en cours.

Mme Élodie BONNEFOY indique qu'une révision des tarifs est en cours, car les tarifs n'ont pas été revus depuis des années. Il s'agit d'un service qui coûte assez cher et qui n'apporte pas beaucoup de

recettes. Un certain nombre de personnes ressort sur les 3 premières tranches, les tarifs seront probablement augmentés sur les tranches supérieures afin d'éviter d'impacter les tranches aux plus faibles ressources.

Mme Sylvie JACAMENT fait remarquer que le CCAS ne disposera plus des fonds nécessaires pour continuer à organiser des actions en faveurs des seniors.

Mme Amandine HENRIQUES indique que l'augmentation serait en lien avec le nouveau marché ainsi qu'avec la qualité.

Le point est adopté à l'unanimité.

9 – Indemnisation préjudice patient SSIAD.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Mme Amandine HENRIQUES signale que les clés ont été retrouvées à la suite du changement de la serrure.

Mme Sylvie JACAMENT fait remarquer que depuis 2020, c'est la 1^{ère} fois que des clés se perdent.

Le point est adopté à l'unanimité.

10 – Indemnisation préjudice bénéficiaire SAAD.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Le point est adopté à l'unanimité.

11 – Indemnisation préjudice Mme BERNARDI.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Mme Amandine HENRIQUES indique que la photo a été mise sur le site en 2020 pendant le confinement, de ce fait, toutes les photos ont été retirées.

Mme Sylvie JACAMENT demande l'adresse de la personne.

Mme Amandine HENRIQUES indique que la personne habite dans le sud de la France (Bordeaux). Elle a demandé 1 200€ pour préjudices. Elle a indiqué qu'une personne lui avait indiqué que sa photo avait été utilisée sans lui demander son accord. Aucune négociation n'a été possible avec le cabinet d'avocat.

M. Felipe DO ESPIRITO SANTO fait remarquer que l'euro symbolique aurait été plus approprié.

Le point est adopté à l'unanimité.

12 – Tableau de relevé de décisions.

Madame la Vice-Présidente expose le rapport de présentation.

Mme Amandine HENRIQUES signale que la modification de la régie de recettes pour l'encaissement des loyers et autres frais de gestion de la résidence autonomie Camille BARROY et Ambroise CROIZAT, concerne la modification de l'arrêté suite à la reprise des prélèvements qui transitaient par le compte de la régie centralisée du CCAS. Pour mémoire, les 2 arrêtés déterminent le mode d'encaissement des loyers.

Mme Élodie BONNEFOY indique aussi que pour les résidences il s'agit des autres frais de gestion, car le CCAS avance certains frais aux résidents qui nous remboursent ensuite. Il s'agit d'une actualisation de l'acte de régie.

Mme Sylvie JACAMENT demande ce que le CCAS avance pour les résidents.

Mme Élodie BONNEFOY indique qu'il s'agit par exemple, des enrouleurs pour les toilettes, les clapets anti-retours...

Mme Sylvie JACAMENT s'interroge sur le fait que ces achats ne font pas partie du package de la location.

Mme Élodie BONNEFOY indique qu'il s'agit d'un plus, qui permet de faciliter la vie dans la résidence, ce sont des demandes assez spécifiques et particulières et que le CCAS passe par des entreprises. Les résidences possèdent un peu de réserve. Le locataire paie le remplacement.

Mme Amandine HENRIQUES revient sur les deux décisions concernant le relogement et l'occupation précaire du logement situé au 1 rue Jacques Offenbach entre CDC Habitat et le CCAS et la convention entre le CCAS et la famille qui a été relogée.

M. Jean-Paul FAUCONNET indique que la famille relogée fait suite à l'incendie rue Clément Ader en août 2022.

Mme Sylvie JACAMENT demande si la famille est logée dans cet appartement en transition ?

Mme Amandine HENRIQUES confirme et indique que la convention a une durée d'un an, afin que la famille puisse trouver un autre logement. Le CCAS paie le loyer à CDC et la famille nous rembourse. La famille est composée d'un couple et de 2 adolescents.

Mme Annie BETBEDER fait remarquer que la fille est majeure, elle est âgée de 19 ans.

M. Jean-Paul FAUCONNET indique que le fils est inscrit au collège St Exupéry.

13 – Questions diverses

Mme Élodie BONNEFOY revient sur le questionnaire de satisfaction, ils sont à titre informatif, dans le but d'amélioration de la qualité des prestations et des services proposés. Le questionnaire a été transmis à tous les résidents des RPA, aux bénéficiaires du SAAD et des patients du SSIAD. Un taux de retour de 40% pour BARROY et de 43% pour CROIZAT. De manière générale les retours sont très satisfaisants en ce qui concerne l'accueil et gestion administrative, la vie quotidienne, la propreté, la décoration, l'entretien, l'écoute, la disponibilité, l'amabilité et l'accompagnement du personnel. Un petit moins concernant la restauration, sur la qualité des repas, du contenu du menu... Quelques retours négatifs sur les températures (le chauffage) notamment à CROIZAT. La particularité de cette année, concerne la résidence CROIZAT, les personnes souhaiteraient un peu d'innovation sur les animations, un point sera fait avec l'arrivée du nouvel animateur qui prendra ses fonctions le 6 novembre 2023 ainsi qu'avec les résidents.

M. Charles MESA demande quand ont lieu les activités et s'il peut s'y rendre quand il le souhaite.

Mme Élodie BONNEFOY indique que les activités sont proposées tout au long de la journée, et qu'il peut s'y rendre quand il le souhaite.

Mme Sylvie JACAMENT demande si l'enquête avait été faite auprès des résidents ou des familles des résidents.

Mme Élodie BONNEFOY confirme que l'enquête a été faite auprès des résidents, celle-ci est anonyme. Les personnes qui souhaitaient la remplir avec un agent de la résidence en avaient la possibilité.

Mme Sylvie JACAMENT remarque qu'il y a 75% de femmes qui ont répondu contre 25% d'hommes.

Mme Élodie BONNEFOY indique qu'il y a plus de femmes dans les résidences.

Au niveau du SAAD, un retour à 46%. Beaucoup de satisfaction, que ce soit auprès de l'équipe administrative qu'auprès des aides à domicile. Ce qui a été mis en avant c'est la qualité du travail fourni, la continuité du service, la ponctualité, les temps d'interventions, la disponibilité... On peut améliorer certains points vis-à-vis des bénéficiaires, c'est à dire plus de visites à domicile de la responsable, élément qui sera mis en place à partir de janvier 2024. Ce que les bénéficiaires font aussi remonter c'est le changement d'intervenant. La ville est coupée en 4 secteurs avec 3/4 aides à domicile sur chaque secteur. Elles tournent suite à certaines situations qui sont plus lourdes que d'autres et où l'on ne peut pas faire autrement.

Concernant le SSIAD, 63% de retour, beaucoup de satisfaction, notamment sur la qualité de prise en

charge, le personnel soignant et des soins. Quelques améliorations à prévoir sur le changement hebdomadaire du personnel soignant et des stagiaires. Les patients souhaiteraient choisir leurs horaires de passage, ce qui n'est pas toujours facile.

Mme Sylvie JACAMENT indique qu'avant le COVID le taux de remplissage avait diminué où en sommes-nous actuellement ?

Mme Élodie BONNEFOY informe que le taux a augmenté sur la résidence CROIZAT, car les orientations sont dirigées vers celle-ci suite aux travaux de la ligne 15, afin de ne pas mettre en difficulté les personnes qui résideront à BARROY. Aucune visibilité sur les nuisances qui pourraient se présenter lors des travaux.

CROIZAT à un taux d'occupation de 82%.

Mme Sylvie JACAMENT demande si des places sont gardées pour des résidents de BARROY au cas où les nuisances seraient difficiles pour eux.

Mme Élodie BONNEFOY indique pour le moment non, aucune place n'est réservée. Aujourd'hui BARROY compte 52 résidents sur 79.

Mme Sylvie JACAMENT demande si les assistantes sociales sont toujours autant demandées.

Mme Christine PROVOST et Mme Amandine HENRIQUES confirment qu'il y a toujours des demandes.

Mme Amandine HENRIQUES indique une évolution de demande sur la précarité énergétique suite à l'inflation des prix, le budget a été dépassé. Une demande a été faite auprès du Département afin d'augmenter la dotation. Mais que les demandes d'aides seront surement plus importantes en fin d'année.

Mme Christine PROVOST indique que d'autres villes ont aussi fait des demandes d'augmentation du budget.

Prochain Conseil d'Administration le mercredi 20 décembre 2023 à 18h00.